

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES A ACCORDÉ LE CONCOURS DE LA FORCE PUBLIQUE POUR L'ÉVACUATION D'UN TERRAIN A ANGLET

à Pau, le 1 août 2023

À la demande du maire d'Anglet, et en exécution d'une décision de justice, le préfet des Pyrénées-Atlantiques a accordé le concours de la force publique en vue de l'évacuation de 200 caravanes stationnées illégalement sur un terrain à Anglet depuis le 23 juillet 2023.

Une unité de force mobile était exceptionnellement mobilisée à cet effet.

Cabinet du préfet

Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle

Tel: 06 26 14 12 79

Mél: pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Astreinte communication en soirée, de 18h30 au lendemain 8h et le week-end, du vendredi 18h30 au lundi 8h, merci de contacter : Tel : 06 15 20 31 38

Mél: pref-astreinte-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

2 rue du Maréchal Joffre, 64 021 Pau Cedex

Tel: 05 59 98 24 24

www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr







